



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comités de pilotage des captages prioritaires

Métabolites de S-Métolachlore dans les Vosges

Délégation territoriale des Vosges

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale - Yannick VERDENAL, Antoine GENDARME, Lucie TOME

Qu'est-ce qu'un métabolite de pesticide ?

- C'est un **sous-produit de** dégradation des pesticides
- les métabolites **sont soumis aussi** (sauf les métabolites non pertinents car non dangereux) :
 - à la **limite de qualité (LQ) réglementaire de 0,1 µg/l** dans l'eau potable par molécule
 - À la **limite de qualité (LQ) réglementaire de 0,5 µg/l** pour la somme des molécules mères et des métabolites pertinents
- Vmax : en cas de dépassement d'une LQ, **valeur sanitaire maximale** (définie par l'ANSES) en deçà de laquelle l'eau peut continuer à être consommée sans restriction, avec mise en place de mesures de gestion, et mise en place d'une dérogation de 3 ans au titre du Code de la Santé Publique, renouvelable une fois sous conditions
- Certains métabolites, comme le S-Métolachlore sont peu ou pas réduits par les unités de traitement lorsqu'elles existent (rare dans les Vosges)

Effets des pesticides sur la santé

Effets aigus (rappels pour mémoire):

Les principales connaissances sur les effets aigus des pesticides sont issues d'observations rapportées chez des travailleurs et de cas d'intoxications documentés par les centres antipoison et de toxicovigilance. Les manifestations peuvent se limiter à des signes locaux : irritations cutanéomuqueuses, réactions allergiques cutanées ou oculaires, vomissements, toux, gêne respiratoire ou traduire l'atteinte d'un ou plusieurs organes ou systèmes (système nerveux, foie, rein notamment).

Source: site internet du ministère de la santé

Effets des pesticides sur la santé

Effets chroniques (rappels pour mémoire):

Des études épidémiologiques ont mis en évidence des liens entre l'exposition aux pesticides et le risque d'apparition de pathologies cancéreuses, neurologiques ou encore de troubles de la reproduction, en particulier **en milieu professionnel**.

En population générale il est plus difficile d'établir des relations de cause à effet en raison d'incertitudes sur les relations entre expositions et effet sur la santé. Une vigilance s'impose toutefois pour les **personnes plus sensibles** (femmes enceintes et jeunes enfants).

Certains pesticides possèdent aussi **des effets perturbateurs endocriniens**, qui ne dépendent pas de la dose.

Source: site internet du ministère de la santé

Contrôle sanitaire des eaux potables

- **L'eau potable**, constituant environ 10 % des apports journaliers potentiels en résidus de pesticides dans l'alimentation, **est soumis à contrôle sanitaire** exercé par l'ARS
- Pour les captages à faible prélèvement (< 100 m³/j), une analyse tous les 5 ans en eau brute et une autre en eau distribuée tous les 5 ans, soit une analyse tous les 2 à 3 ans
- Les métabolites de certains pesticides sont progressivement inclus au contrôle sanitaire des eaux potables, en fonction des connaissances et des pratiques (ventes de produits sur le territoire)
- En avril 2020, intégration des métabolites des produits suivants : S-Métolachlore, Diméthachlore, Alachlore, Diméthénamide, Flufénacet

S-METOLACHORE

- **Herbicide autorisé depuis 2005** en remplacement du métolachlore interdit en 2003
- **utilisé du pré-semis à la post-levée** précoce sur maïs, tournesol...
- **Se dégrade en 3 métabolites** (ESA, OXA et NOA métolachlore) dont la recherche dans le cadre du contrôle sanitaire a commencé en avril 2020
- Vmax à 10 µg/L pour le S-métolachlore et à 510 µg/L pour ESA et OXA métolachlore
- Vmax en cours de détermination pour NOA métolachlore (valeur provisoire à 2 µg/l)
- **Principaux produits homologués :**
 - Mercantor Gold, Elina, Dual Gold Safeneur, Aliseo Gold Safeneur, Camix, Calibra de Syngenta
 - Deluge 960 EC de Belchim
 - S-Metolastar de Life Science LTD
 - Amplitec C de Ascenza France
- **En raison de présence répétées des métabolites dans les eaux souterraines, les fabricants SYNGENTA et ASCENZA déconseillent son utilisation en aire d'alimentation de captage**

S-Métolachlore dans les Vosges

- **Été 2020: détections de francs dépassements de limite de qualité** réglementaire sur les métabolites du S-Métolachlore pour 3 captages prioritaires des Vosges.
- Dépassements vont nécessiter au moins pour l'un des groupes de captages prioritaires la mise en place d'une dérogation au titre du Code de la Santé Publique pour 3 ans, avec plan d'action

Stratégie ARS à présenter en COPIL Captages prioritaires :

- **Réaliser pour tous les captages prioritaires une analyse pesticide en eau brute au plus tard au printemps 2021** avec les nouvelles molécules.
- **Relayer auprès des agriculteurs les recommandations des fabricants** du S-Métolachlore: le respect des recommandations d'usage doit aboutir à l'**arrêt des épandages du produit en aire d'alimentation de captage**, et à l'utilisation de techniques alternatives (fiche en cours d'élaboration par la chambre d'agriculture); cf. fiche SYNGENTA <https://www.syngenta.fr/cultures/mais/dossier-herbicide/article/herbicides-mais-et-contaminations-eau>